

## **CT13 – Maitriser les règles conventionnelles des sinistres dégâts des eaux**

Pour renforcer sa maîtrise des mécanismes conventionnels applicables aux sinistres dégâts des eaux

**Code produit :** CT13

**Niveau :** Perfectionnement

**Modalité :** Présentiel

**Durée (en heure) :** 14.0

**Tarif :** 1176,00

**Eligible DDA :** oui

**Public :**

Tout collaborateur amené à gérer régulièrement des sinistres DDE et souhaitant renforcer sa maîtrise des mécanismes conventionnels, tout agent général d'assurance souhaitant accompagner son client à l'occasion d'un sinistre DDE et/ou incendie

**Prérequis :**

Aucun

### **Objectif**

- Maîtriser la gestion des sinistres dégâts des eaux dans le cadre conventionnel

### **Programme de la formation**

1. Les conditions d'application de la convention IRSI
  - Objectifs et champ d'application
  - Dommages entrant dans la convention
  - Règles de prise en charge des dommages
  - Notion de lésé
  - Définition des embellissements
  - Conditions d'exercice des recours
  - Action en remboursement
  - Action en récupération
  - Obligations de l'assuré et de l'assureur

2.

## Les mécanismes de la convention CIDE COP

- Objectif et champ d'application
- Rappels sur la copropriété
- Exclusions
- Définition des embellissements selon le statut de l'occupant
- Distinction des parties immobilières privatives
- Règles de prise en charge des dommages
- Recours conventionnel
- Risque d'usager
- Action en remboursement

### 3. La convention 2.1

- Champ d'application
- Définition des embellissements selon le statut des occupants
- Distinction des parties immobilières privatives
- Règles de prise en charge des dommages

## Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

## Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences